

<https://enseignants.se-unsa.org/Projet-de-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-le-mal-nomme>



Projet de loi pour une école de la confiance... le mal nommé

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Jean-Michel Blanquer présente aujourd'hui le projet de loi pour une école de la confiance en conseil des ministres. Ce projet avait fait l'objet d'un passage express devant les instances de consultation de l'Education nationale en octobre. La communauté éducative avait alors exprimé sa très large opposition à ce projet. Depuis, aucune nouvelle discussion ne nous permet de savoir si le projet a évolué.

Initialement justifié par la décision présidentielle d'abaisser à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, ce projet de loi comporte finalement une dizaine d'autres sujets. Si tous ne sont ni de même nature, ni de même portée, plusieurs d'entre eux contribuent bien à un projet de transformation de l'École :

- [Financement par les communes des écoles maternelles privées, malgré les dénégations du ministre au printemps dernier](#)
- [Suppression de l'indépendant Conseil national de l'évaluation du système scolaire pour le remplacer par un conseil d'évaluation de l'École chargé de synthétiser les évaluations « maison »](#)
- [Assouplissement du cadre des expérimentations pour des travaux de recherche](#)
- [Changement de nom des Espé qui deviendraient les INSP \(Instituts nationaux supérieurs du professorat\) en perdant ainsi le « é » de éducation et connaîtraient une reprise en main du ministère pour les référentiels de formation et la désignation de directeurs](#)
- [Autorisation pour le gouvernement de procéder par ordonnances pour modifier l'organisation territoriale de l'Éducation nationale](#)
- [Création d'un statut dérogatoire au statut des EPLE : l'EPLE international](#)

Pour un ministre qui avait annoncé ne pas vouloir faire de nouvelle loi en arrivant rue de Grenelle, l'« École de la confiance » ferait son entrée dans le code de l'éducation. Et ceci malgré le rejet massif de la communauté éducative. Le SE-Unsa le redit : la confiance ne se décrète pas, elle se construit.

Dans un contexte social et politique qui montre combien le dialogue a cruellement fait défaut depuis des mois à tous les niveaux, le SE-Unsa rappelle que les personnels n'en peuvent plus de voir l'École ballottée au gré des alternances politiques.

Il demande au gouvernement, et désormais aux parlementaires, de prendre le temps d'écouter les avis et les attentes des personnels avant de modifier la formation des enseignants, les modalités d'évaluation du système éducatif, le financement de l'école maternelle privée, le cadre des expérimentations, notamment.

Paris, le 5 décembre 2018

Stéphane Crochet

Secrétaire général

Attachée de presse

Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93